

Objectif n° 6 : gestion durable de l'eau pour tous

Ce sixième objectif appelle à protéger la ressource en eau, indispensable à nos besoins vitaux mais aussi au fonctionnement de nos sociétés. À l'échelle européenne, la directive-cadre sur l'eau publiée en 2000 fixe un objectif d'atteinte du « bon état des eaux », à la fois qualitatif et quantitatif, pour tous les États membres. Sur le territoire français, cet objectif est traduit à l'échelle de chaque bassin hydrographique dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Trois bassins hydrographiques se trouvent sur le territoire régional : Rhône-Méditerranée, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne sur la partie Nord de la Lozère. En Occitanie, la démarche H₂O 2030 portée par la Région vise à préciser la stratégie régionale d'intervention à l'horizon 2030, afin de garantir une eau de qualité pour tous les citoyens, préserver les milieux aquatiques et les services qu'ils rendent.

Qualité des eaux

Face à l'augmentation des activités anthropiques et du nombre d'habitants, le risque de diminution de la qualité des eaux constitue un enjeu sanitaire et environnemental majeur.

► À retenir

- L'état écologique est à reconquérir dans les bassins versants de plaines agricoles et des fleuves côtiers ► figure 1
- En Occitanie, 46 % des masses d'eau superficielles présentent un bon état chimique ► figure 2
- L'état quantitatif est bon pour la plupart des masses d'eau souterraines de la région ► figure 3
- En Occitanie, 70 % des masses d'eau souterraines sont en bon état chimique ► figure 4

► 1. État écologique⁽¹⁾ des masses d'eau superficielles en Occitanie en 2019 (rivières, plans d'eau, zones de transition⁽²⁾ et côtières)

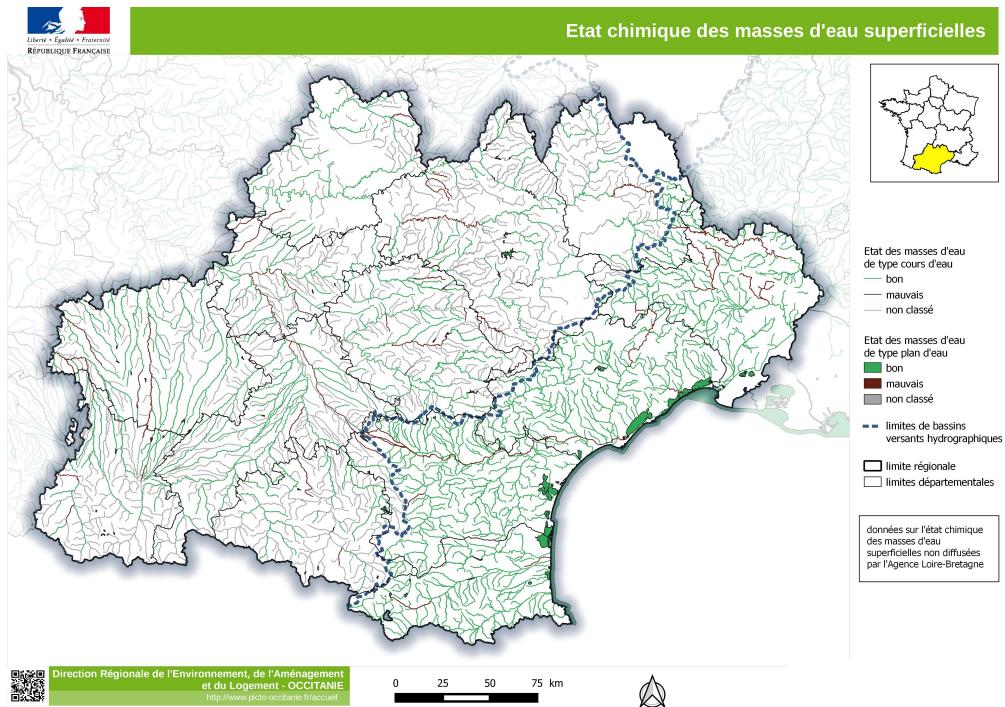


⁽¹⁾ L'état écologique des eaux superficielles croise des données biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques.

⁽²⁾ Eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce.

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

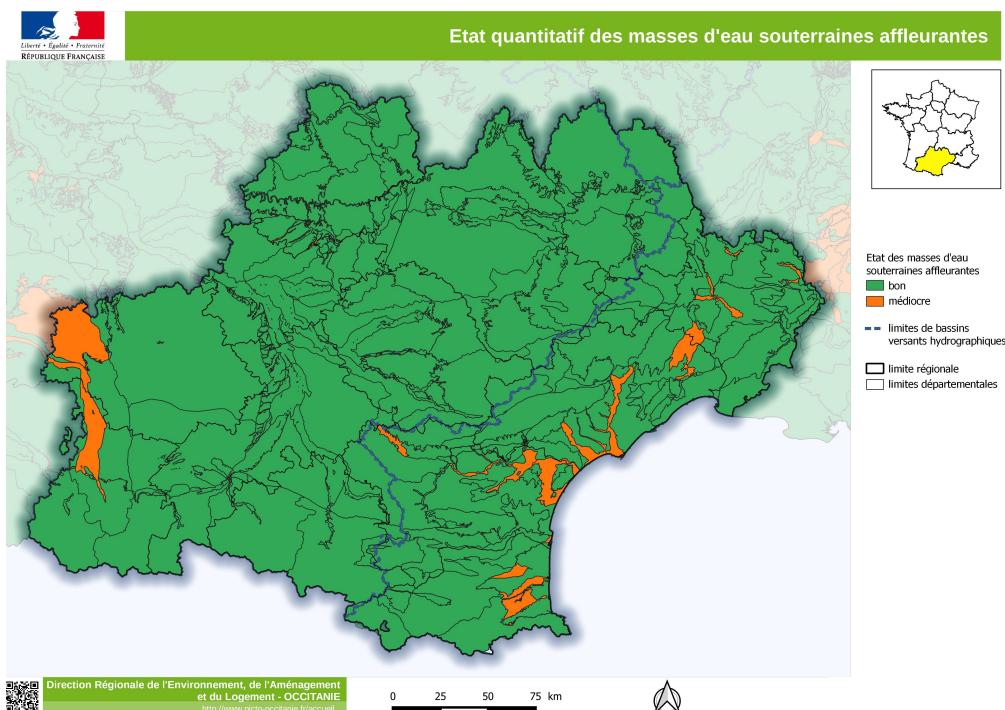
► 2. État chimique⁽¹⁾ des masses d'eau superficielles en Occitanie en 2019 (rivières, plans d'eau, zones de transition et côtières)



⁽¹⁾ L'état chimique des eaux superficielles est déterminé au regard du respect du respect des normes de qualité environnementales pour une cinquantaine de substances dangereuses.

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

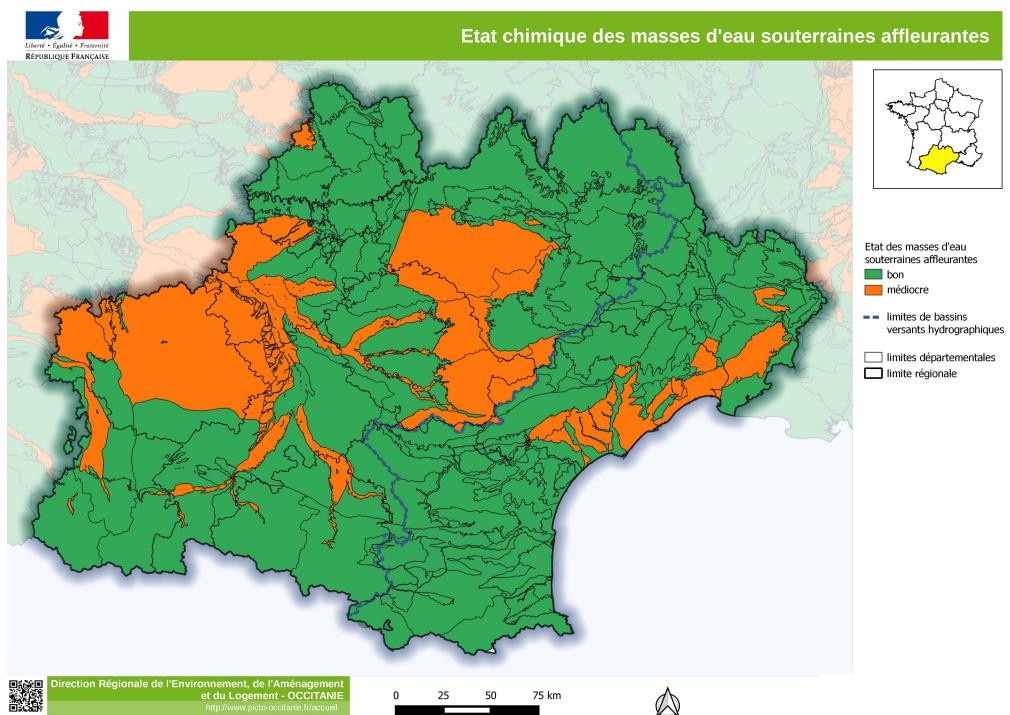
► 3. État quantitatif⁽¹⁾ des masses d'eau souterraines affleurantes en Occitanie en 2019



⁽¹⁾ L'état quantitatif des eaux souterraines est qualifié de « bon » lorsque le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine.

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

► 4. État chimique⁽¹⁾ des masses d'eau souterraines affleurantes en Occitanie en 2019



⁽¹⁾ L'état chimique des eaux souterraines est établi selon les normes de qualité environnementales, comme pour l'état chimique des masses d'eau superficielles.

Source : EDL des SDAGE 2016-2021 des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, et Loire-Bretagne

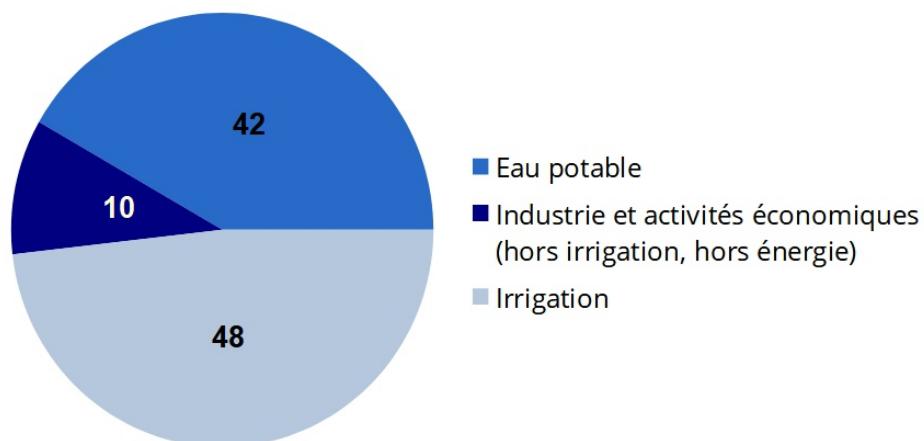
Les prélevements en eau

À l'enjeu de qualité, s'ajoute la nécessité d'une utilisation rationnelle des ressources en eau compte tenu d'une part de l'intensification des besoins et d'autre part des risques de pénurie aggravés par le changement climatique.

► À retenir

- En Occitanie, l'irrigation est le premier usage de la ressource en eau ► figure 5
- Les prélevements en eau ont légèrement augmenté en 2019 dans la région par rapport à 2018 ► figure 6
- Le taux de prélèvement d'eau potable a baissé depuis 2012 : il est passé de 108 m³/habitant à 97 m³/habitant en 2019 ► figure 7

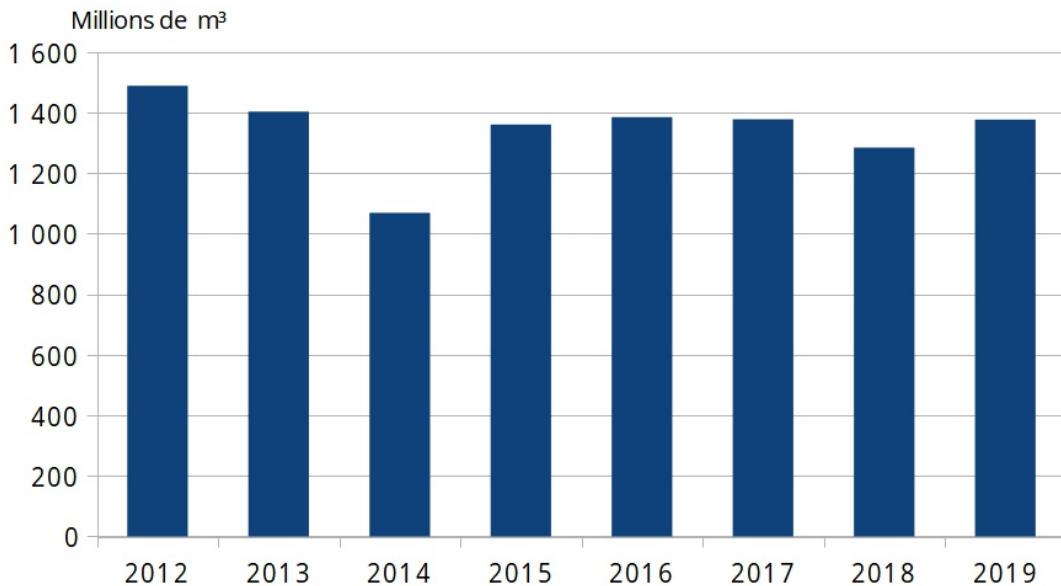
► 5. Répartition des prélevements en eau par usage en 2019 en Occitanie (en %)



Champ : prélevements en eau hors énergie et canaux, et hors eau turbinée (barrage)

Sources : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélevements quantitatifs en eau (BNPE)

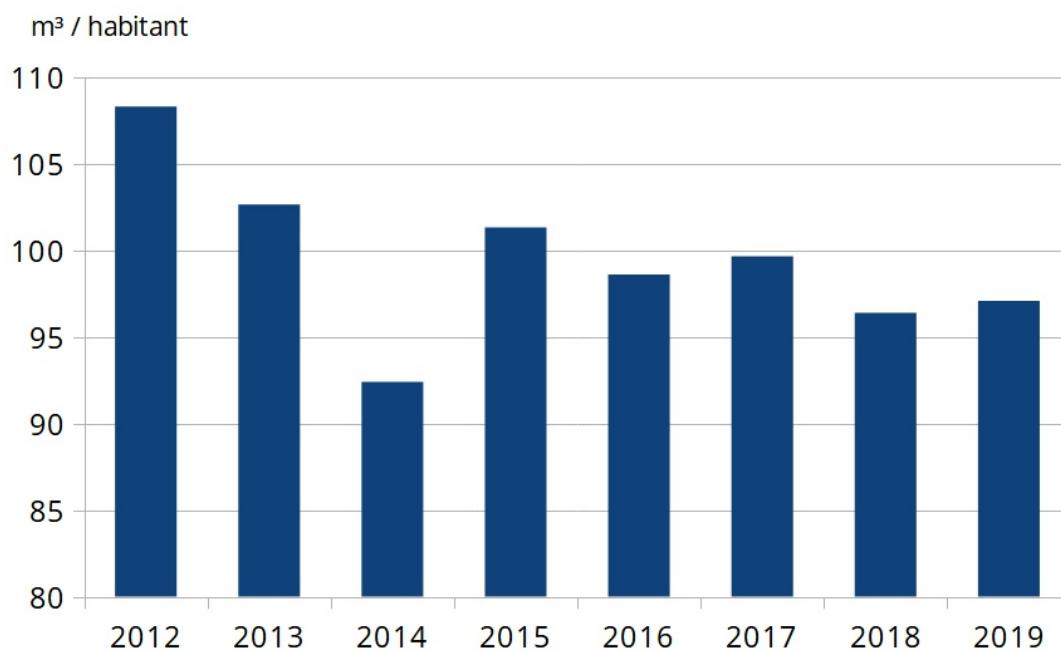
► 6. Évolution des prélèvements en eau entre 2012 et 2019 en Occitanie



Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux

Sources : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)

► 7. Évolution du taux de prélèvement en eau potable par habitant entre 2012 et 2019 en Occitanie



Champ : prélèvements en eau hors énergie et canaux

Sources : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE), Insee – Recensements de la population 2012-2018 et estimations de population 2019 (résultats provisoires arrêtés fin 2020)

► Pertinence des indicateurs, méthodologie

Conformément à la directive-cadre européenne sur l'eau, **l'état des eaux** est mesuré à l'échelle des masses d'eau, c'est-à-dire des portions de cours d'eau, canaux, nappes d'eau souterraines, plans d'eau ou zones côtières homogènes de suivi. Deux états sont attribués aux masses d'eau superficielles : un état écologique et un état chimique. Deux états sont également attribués aux masses d'eau souterraines : un état quantitatif et un état chimique. Une masse d'eau est considérée en « bon état » si les deux états sont au moins bons.

• **L'état écologique des eaux superficielles** (rivières, plans d'eau, zones de transition et côtières), est mesuré via des réseaux de stations de mesures. Il croise des données biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques. Toutes ces dimensions sont intégrées dans un même indicateur, qui prend l'une des cinq valeurs suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

• **L'état chimique des eaux superficielles** est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales pour une cinquantaine de substances dangereuses. Deux classes sont définies : bon (respect) et mauvais (non-respect).

• **L'état quantitatif des eaux souterraines** est qualifié de « bon » lorsque le niveau de l'eau souterraine est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine.

• **L'état chimique des eaux souterraines** est établi selon les normes de qualité environnementales, comme pour l'état chimique des masses d'eau superficielles (seuil de 50 mg/L pour les nitrates et 0,1 µg/L par substance pour les pesticides notamment). La caractérisation de l'état des masses d'eau est réalisée dans le cadre des états des lieux des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

L'indicateur retenu pour appréhender **la pression quantitative sur la ressource en eau** est l'évolution du volume annuel prélevé, soit le volume pompé dans les eaux de surfaces et les eaux souterraines. Il s'agit du volume déclaré par les usagers, comme par exemple les collectivités pour la production d'eau potable, les agriculteurs pour l'irrigation ou les entreprises pour les usages industriels. Elle se distingue du volume effectivement consommé, c'est-à-dire déduction faite des restitutions importantes au milieu naturel effectuées par certaines industries, en particulier l'industrie hydroélectrique, et par les réseaux d'eau potable notamment.

► Pour en savoir plus

- Indicateur de gestion durable de l'eau sur « PictOStat », outil de cartographie statistique interactif des services de l'État de la région Occitanie
- « [Indicateurs territoriaux du développement durable](#) », mis à disposition par l'Insee et le SDES (Service des données et études statistiques, service statistique du ministère de la Transition écologique)